

Mars 2019

Rapport annuel 2018 du Comité de Surveillance du PERP « Plan d'Épargne Retraite des Particuliers »

Rapport établi à partir des informations fournies par l'assureur CARDIF, en application de l'article L 144-2-III du code des assurances.

Rappel

Le « Plan d'Épargne Retraite des Particuliers » est un contrat d'assurance vie groupe en vue de la retraite souscrit par l'UFEP auprès de l'assureur CARDIF.

L'UFEP est une association qui souscrit des contrats d'assurance-vie groupe (ou collectifs) auprès de CARDIF, Compagnie d'assurance de BNP Paribas ou d'Assuvie filiale de Groupama et de BNP Paribas.

En adhérent à votre PERP, vous êtes devenu adhérent de l'association. Celle-ci a vocation à vous représenter auprès de la Compagnie d'assurance et à vous informer des éventuelles modifications du contrat d'assurance soumises à votre approbation. Elle effectue également une surveillance des gestions technique, administrative et financière réalisées par l'assureur qui est tenu de lui fournir chaque année un rapport sur ces éléments.

Le présent document a été établi par votre comité de surveillance à partir des informations fournies par l'assureur.

Liste des membres du Comité de surveillance du « Plan d'Épargne Retraite des Particuliers » :

M. Jean-Marc ALTWEGG, adhérent, nommé par le Conseil d'administration, Président du Comité

M. Jean-Louis CAYROL, adhérent, ancien Délégué Général de l'association,

M. Michel JOUY, adhérent rentier,

M. Vincent SOTTO, adhérent,

M. Christian VOLLE, adhérent,

Mme Dominique CHEVAILLIER-BOISSEAU, personnalité qualifiée, médiatrice auprès du réseau France de la banque BNP Paribas

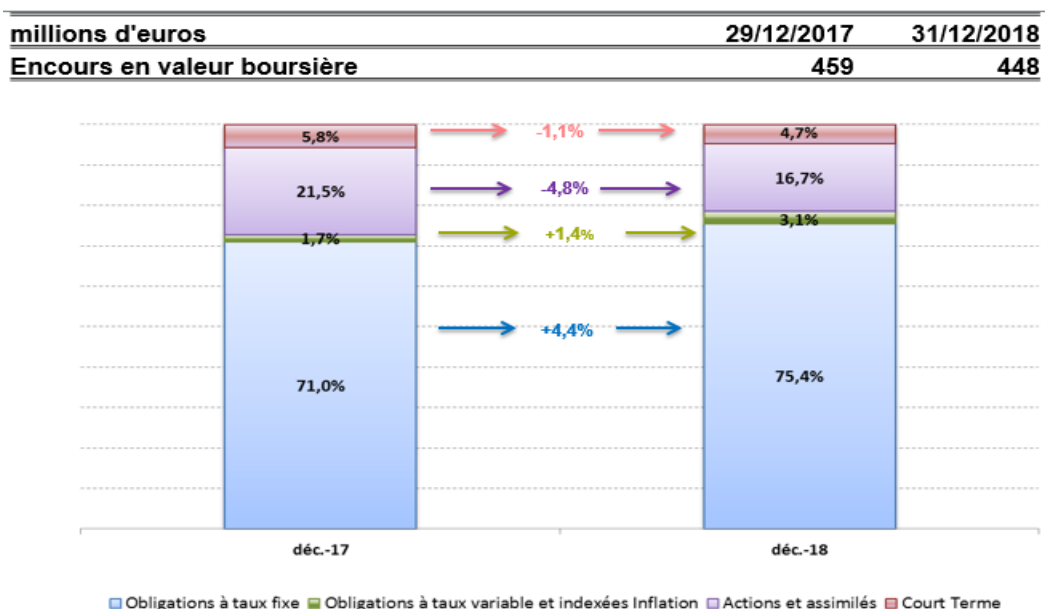
Point sur la gestion financière du PERP

- Le Fonds cantonné en Euros : composition et performance

En 2018 le taux de rendement brut du Fonds a été de 2,32%. Net de frais, le taux attribué aux adhérents s'est établi à 1,40% après une reprise à la Provision pour Participation aux Bénéfices de 0,028%. En ce qui concerne les rentiers, la revalorisation des rentes a été fixée à 1,40% au titre de 2018 après prise en compte des résultats techniques.

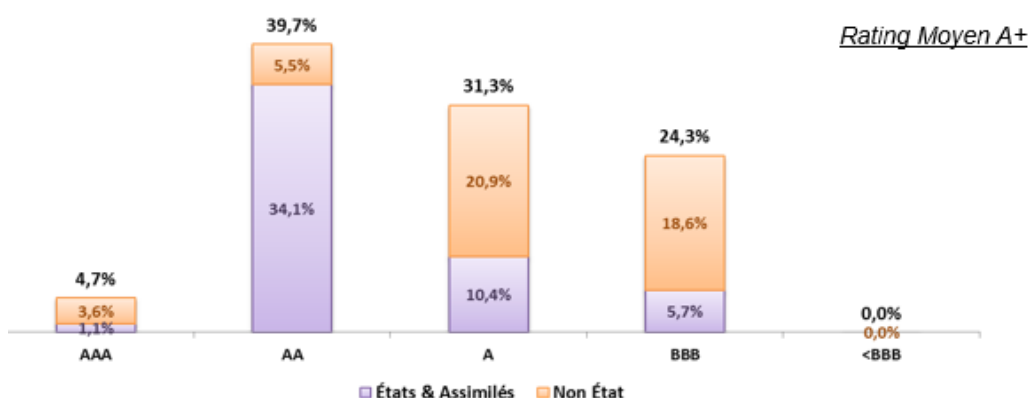
Les encours du Fonds en valeur boursière ont enregistré en 2018 une baisse de 11 M€ soit 2,4% pour s'établir à 448 M€ (vs 459 M€ en 2017). Pour rappel, la valeur boursière ou valeur de marché d'un fonds en euros prend en compte les plus ou moins-values du portefeuille alors que la valeur comptable ne tient compte que des valeurs historiques des actifs.

En ce qui concerne l'évolution de la structure des actifs, on constate une augmentation sensible de la part des obligations (+4,4% des obligations à taux fixes, +1,4% des obligations à taux variables). Cette augmentation de la poche taux s'est faite par arbitrage du portefeuille actions qui recule de -4,8% ainsi que par un recul de -1,1% du court terme. La poche obligataire représente 79% du total de l'actif global (vs 73% en 2017)



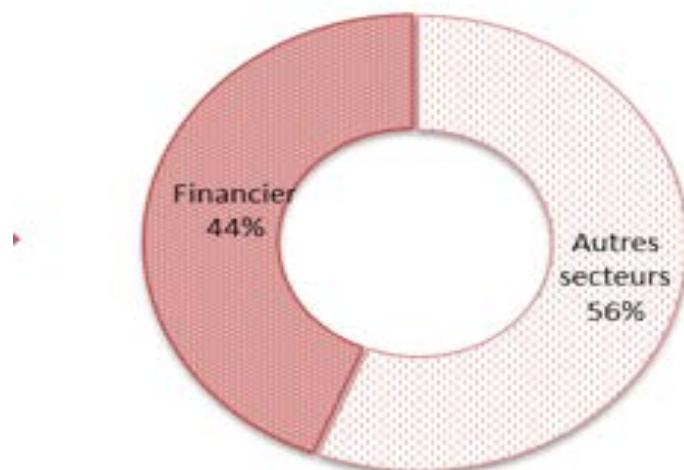
La notation du Fonds s'est améliorée par rapport à 2017 avec une poche obligataire qui passe de « A » à « A+ » notamment grâce à l'augmentation sensible de la part des obligations d'Etats et assimilés. A noter la disparition totale du papier de qualité inférieure à « BBB ».

Répartition de la poche obligataire par rating



Les emprunts d'Etats représentent environ 40% de l'encours global du Fonds à égalité avec les obligations privées. En ce qui concerne le secteur privé dans la poche taux on note la part prépondérante du secteur financier en légère croissance, à 44% de la poche crédit (vs 41% en 2017).

Décomposition de la poche crédit (48,6% du portefeuille taux)



- Les frais prélevés sur les actifs

Sur l'année 2018, les frais prélevés par l'assureur ont été conformes aux règles contractuelles prévues par les conditions générales du contrat et stipulées dans la notice.

	Frais prélevés pour l'assureur			Frais prélevés pour l'association	Total des frais effectivement prélevés
	gestion	performance de gestion financière	rétrocessions de commissions		
Fonds Général - Frais maximum contractuels	0,70%	0,232% (10% des produits financiers nets)		Pas de frais annuels prévus	
Fonds Général - Frais prélevés en 2018	0,70%	0,232%		0,00%	0,932%
Unités de compte					
Frais maximum contractuels	0,96%	100% des éventuelles rétrocessions de commissions reçues au titre de la gestion financière			
Frais prélevés en 2018	0,96%	100% des rétrocessions de commissions reçues au titre de la gestion financière			

La Sicav « BNP PARIBAS Perspectives »

La Sicav « BNP PARIBAS Retraite Responsable » renommée en 2018 « SICAV BNP PARIBAS PERSPECTIVES », est le support en U.C le plus utilisé dans le Plan d'Epargne Retraite des Particuliers. Comme annoncé dans le précédent rapport de votre Comité de surveillance, de profonds changements sont entrés en vigueur ou sont en projet.

- Changement de politique de gestion : remplacement de la référence à un pourcentage fixe entre actions et obligations par un objectif de niveau de volatilité.
- Changement de dénomination des compartiments précédemment à allocation fixe : 5% ACTIONS devient COURT TERME, 50% et 75% ACTIONS deviennent MOYEN TERME et 100% ACTIONS devient LONG TERME.

Pour le 03/05/2019, Projets de Fusion du compartiment 2019-2021 avec le compartiment COURT TERME et création d'un nouveau compartiment 2037-2039.

Commentaires du gérant :

« La nouvelle politique de gestion a été mise en œuvre au début du 4eme trimestre 2018.

Cette nouvelle stratégie a entraîné un accroissement de la diversification en termes de classes d'actifs avec l'introduction d'actifs émergents (actions et dettes), de titre de petites capitalisations Européenne et d'emprunts d'entreprises privées.

Par ailleurs, un ciblage actif des volatilités a été initié en remplacement des indices de référence. Les compartiments les plus risqués affichent les volatilités cibles les plus importantes et les allocations varient continuellement pour maintenir une volatilité conforme à celle définie dans le prospectus.

Au cours du dernier trimestre, la décreue marquée des actifs risqués n'a pas pu être compensée par les produits de taux et la mauvaise performance du dernier trimestre explique la totalité de la mauvaise performance de l'année 2018. »

Le Comité de surveillance constate que les rendements des unités de compte adossées sur certains compartiments de la SICAV BNP Paribas Perspectives sont très faibles ou négatifs. Ce déficit de valorisation est particulièrement pénalisant pour les unités de comptes à échéance proche telles que BNP Paribas Perspective 2019-2012 et BNP Paribas Court Terme dans lesquels est automatiquement gérée l'épargne des assurés arrivés à l'âge de départ à la retraite. Le Comité considère qu'il n'est pas satisfaisant que l'allocation recommandée par BNP Paribas dans le cadre de son devoir de conseil, aboutisse à une perte en capital sur un placement en vue de la retraite. Cette perte est d'autant plus regrettable qu'elle est probablement irréversible parce qu'elle intervient à un moment proche de la transformation en rente.

Le Comité a donc renouvelé la demande déjà effectuée en 2015 d'une meilleure prise en compte par la Compagnie d'assurance et BNP Paribas des intérêts de nos adhérents placés dans cette situation.

De manière générale, le Comité de Surveillance encourage vivement les adhérents à vérifier avec leur Conseiller qu'ils bien sont investis sur un compartiment conforme à leur horizon de départ à la retraite et conforme à leur degré d'acceptation du risque et de volatilité des performances.

Les données statistiques sur la vie du plan. (Adhésions, versements et encours)

- Les adhérents

Au cours de l'exercice, le nombre d'adhérents a continué sa décrue et s'élève au 31 décembre 2018 à 113317 dont 2132 en phase de rente. Au cours de cette période, le plan a enregistré 929 sorties en capital (hors sorties en rente) correspondant à :

586 transferts individuels pour un montant de 3531 K€

343 rachats exceptionnels pour 2340 K€.

- Les adhésions

Votre PERP a accueilli au cours de l'année écoulée, 597 adhésions nouvelles dont 144 transferts entrants en provenance de PERP ouverts chez d'autres assureurs pour un montant de 1882 K€.

- Liquidations (passage en phase de rente)

Le plan a enregistré 6876 liquidations dont 173 décès en phase d'épargne. Ces liquidations se décomposent en : 392 transformations en rente et 6484 versement uniques correspondant à des rentes inférieures à 40€/mois dont l'assureur s'est libéré par un versement unique de la totalité de la rente conformément aux dispositions du code des assurances.

- Les encours et les versements

Pour la première fois depuis sa création, l'encours total de votre PERP en valeur comptable a reculé de **34 492 K€** soit -5,2%.

Il s'élève au 31 décembre 2018 à **628 537 K€** dont **562 260 K€** en phase épargne. Cet encours a été alimenté par **28 614 K€** de versements nouveaux, en recul de **69%** par rapport aux versements enregistrés en 2017.

Les réclamations

En application de l'article R 144-14 du code des assurances, le Comité de surveillance s'est tenu informé des réclamations parvenues chez l'assureur et des réponses qui y avaient été apportées.

On enregistre une baisse de 13% du nombre de réclamations enregistrées : 257 vs 295 en 2017 et 352 en 2016. La majorité d'entre elles concerne des opérations de fin de contrat et plus spécifiquement les cas de déblocages exceptionnels.

En ce qui concerne la « vie du contrat » les principaux cas de réclamations sont relatifs aux demandes de déblocage total ou partiel.

Globalement les principaux reproches enregistrés portent sur les délais et les défauts d'exécution des opérations demandées.

Budget du Comité pour 2018 / 2019

Le budget de charges arrêté par le Comité de surveillance porte sur un montant de 81 473 € réparti entre les indemnités pour les membres du comité (6 000 €) et la quote-part des frais de fonctionnement de l'association (75 473 €).

UFEP Association d'épargnants, partenaire de CARDIF et d'ASSUVIE - Régie par la loi de 1901 et le Code des assurances (art L141-7) - Agrément GERP sous le n° 437 498 652/GP61 auprès de l'ACPR

Siège social bureaux : 1 rue des Fondrières, 92728 NANTERRE - asso.ufep@gmail.com - INSEE : 437 498 652 000 35

La quote-part des produits financiers annuels procurés par la trésorerie de l'association est estimée à 5 756 €.

Les actions commerciales menées en 2018

Pour les clients de la Banque Privée, les versements effectués entre le 12 mars et le 31 décembre 2018 et comportant une part minimum de 50% sur des supports en Unités de compte ont bénéficié de frais d'entrée réduits au taux de 0,50%.

Avis du Comité

Le présent rapport comporte l'avis favorable du Comité sur les comptes du **Plan d'Epargne Retraite des Particuliers PERP** son équilibre actuariel, son administration et les orientations de gestion mises en œuvre sous la responsabilité de l'assureur.

Le présent rapport a été arrêté définitivement lors du Comité de surveillance du **Plan d'Epargne Retraite des Particuliers PERP du 19 mars 2019**. Il sera adressé après l'Assemblée Générale annuelle, sous sa forme définitive, aux participants qui en feront la demande. Il sera envoyé à l'ACPR (autorité de contrôle des assureurs).

Le Président et les membres du Comité de surveillance du Plan